

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 janvier 2015

LA CROISSANCE ET L'ACTIVITÉ - (N° 2498)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 361

présenté par

M. Tardy, M. Censi, M. Morel-A-L'Huissier, M. Martin-Lalande, M. Abad, M. Tian, M. Chartier,
M. Moreau et Mme Besse

ARTICLE 5 BIS

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les rapports remis au Parlement par le gouvernement doivent être limités autant que possible, sachant qu'ils sont rarement remis dans les temps.

Celui-ci prévoit d'évaluer l'opportunité de pratiquer une tarification des péages des autoroutes proportionnelle au nombre de passagers présents dans un véhicule... Cette proposition, qui ne manquera sans doute pas de faire débat, peut parfaitement être étudiée par le Parlement.